



Le **RAP**


RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | BLEUET EN CORYMBE

N° 1, 25 mai 2022

Principaux insecticides homologués dans le bleuët en corymbe en 2022

Ce bulletin d'information présente la liste des principaux insecticides homologués dans le bleuët en corymbe. Il sera mis à jour une seule fois en saison. Il inclut, avec la mention **BIO**, les pesticides permis en agriculture biologique. Il est obligatoire de toujours vérifier avec votre organisme de certification s'il permet ou non l'utilisation d'un tel produit. L'achat et l'utilisation de certains produits peuvent nécessiter une prescription et une justification agronomiques, ils sont identifiés par le logo .

L'information publiée dans ce bulletin aidera les producteurs à réduire les dommages aux cultures ainsi que les coûts liés aux traitements phytosanitaires lorsque des pesticides doivent être utilisés pour la protection des cultures. L'objectif escompté des bulletins de pesticides publiés par le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) est d'abord de favoriser une réduction des risques à la fois pour la santé humaine et pour l'environnement ainsi qu'une réduction de la résistance aux pesticides. Ceci est possible en considérant les IRS et les IRE des produits et en utilisant en alternance des pesticides appartenant à des groupes de résistance différents.

Le RAP préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures. La connaissance, la prévention, le suivi des cultures, la combinaison des méthodes de lutte et l'évaluation des actions sont un gage de réussite pour sécuriser les rendements, tout en diminuant l'utilisation des pesticides.

L'information de ces tableaux ne peut être considérée comme des recommandations; consultez votre agronome avant d'effectuer le choix d'un traitement. **Attention, il est strictement interdit d'utiliser un produit contre un usage non inscrit à l'étiquette!** Ainsi, seuls les produits homologués contre un ravageur peuvent être utilisés, et ce, même si certains produits affichent une efficacité contre ce même ravageur. S'il y a divergence entre l'information fournie par ce bulletin et l'étiquette du produit, l'étiquette a préséance, conformément à la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

À titre d'information, vous pouvez également consulter le bulletin d'information [Spécial phytoprotection bio](#) du RAP publié le 23 juin 2021 et mis à jour annuellement.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCC](#).

La formation *Protégez vos cultures, protégez votre santé* a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Christian Lacroix, agr. (MAPAQ) et révisé par la [Direction de la phytoprotection](#) (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [l'avertisseur du réseau Bleu et en corymbe](#) ou le secrétariat du RAP. La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur l'ennemi	Comportement sur la plante	Délai de sécurité (réentrée)	Délai attente avant récolte	Drosophile à ailes tachetées	Mouche du bleuet	Altise à tête rouge (<i>Systema frontalis</i>)	Altise de l'airelle (<i>Altica sylvia</i>)	Arpenteuse du bleuet	Cécidomyie des atocas	Charançon de la prune	Chenille à houppes blanches	Cicadelles	Cochenilles (<i>Parthenolecanium</i> spp.)	Enrouleuse triligée	Pucerons (<i>Ericaphis</i>)	Formicidés	Lécanies	Noctuelle des cerises	Petit carpocapse de la pomme	Pyrale des atocas	Scarabée du rosier	Scarabée japonais	Tordeuse à bandes obliques	IRS	Toxicité aiguë	Effets à long terme	IRE	Organismes aquatiques	Oiseaux	Abelles	Persistance	Mobilité	
								S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
BIOPROTEC CAF (BIO)			4 L/ha																																		
BIOPROTEC 3P (BIO)			2 kg/ha																																		
BIOPROTEC PLUS (BIO)			2,5 L/ha																																		
BIOPROTEC PLUS (BIO)	B.t. (souche EVB113-19) (11A)	Foliaire	0,9 à 1,8 L/ha	ND		4 h	0 j											S				S	S		S		5	2	1	ND			1	ND	ND		
BIOPROTEC CAF (BIO)			1,4 à 2,8 L/ha																S			S	S		S								1				
BIOPROTEC 3P (BIO)			0,72 à 1,45 kg/ha																S						S								1				
ALTACOR	chlorantraniliprole (28)	Foliaire	215 à 285 g/ha	C, I	NS	12 h	24 h					S						S				S	S	S	R	S	3	1	1	92	3	1	1	É	É		
EXIREL	cyantraniliprole (28)	Foliaire	500 à 1 000 ml/ha	ND		12 h	3 j			S	S	S						S					S		S		6	1	1	173	3	1	4	M	É		
CONCEPT	deltaméthrine/imidaclopride (3A/4A)	Foliaire	560 ml/ha			12 h	14 j												S								28	3	1	380	4	1	4	É	É		
VEGOL HUILE DE CULTURE (BIO)																		S	S																		
DOKTOR DOOM FORMULE 420	huile de canola (NC)	Foliaire	14 à 38 L/ha	ND		S. O.	0 j											S	S								5	2	1	ND				F	ND		
GENERAL HYDROPONICS SUFFOCOAT																		S	S																		
VEGOL HUILE DE CULTURE (BIO)																		S	S																		
DOKTOR DOOM FORMULE 420	huile de canola (NC)	Dormance	14 à 38 L/ha	ND		S. O.	0 j											S	S								5	2	1	ND					F	ND	
GENERAL HYDROPONICS SUFFOCOAT																		S	S																		
HUILE 70 SUPÉRIEURE (BIO)			20 à 30 L/ha																			S															
PURESpray GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E (BIO)	huile minérale (NC)	Dormance	20 L/1 000 L d'eau	ND		12 h	S. O.																					115	2	3	132	3	3	1	É	F	
BARTLETT HUILE SUPERIOR 70 (BIO)			20 L/1 000 L d'eau																																		
DOUBLE DOWN (BIO)			20 L/1 000 L d'eau																			S															
HUILE DE PULVÉRISATION 13E (BIO)			10 L/ha				S. O.												R																		
DOUBLE DOWN (BIO)	huile minérale (NC)	Foliaire	10 L/ha	ND		12 h	S. O.												R									115	2	3	132	3	3	1	É	F	
SUFFOIL-X (BIO)			12,9 L/1 000 L d'eau				0 j												R																		
HUILE 70 SUPÉRIEURE + CHAUX SOUFRÉE (BIO)	huile minérale + polysulfure de Ca	Dormance	1,25 L/100 L d'eau + 3,7 L /100 L d'eau	ND + ND		48 h	S. O.											S			S							295	4	3	270	3	4	3	É	-	
HUILE DE PULVÉRISATION 13E + CHAUX SOUFRÉE (BIO)	(NC + M 02f/Inc.)																	S			S																
HUILE SUPERIOR 70 + CHAUX SOUFRÉE (BIO)																		S			S																
ADMIRE 240	imidaclopride (4A)	Foliaire	175 à 230 ml/ha	C, I	S	24 h	3 j											R		S					S		8	2	1	211	1	1	4	É	É		
MALATHION 85 E	malathion (1B)	Foliaire	1 000 ml/1 000 L d'eau	ND		12 h/24 h	24 h/48 h											S	S	S		S	S	S	S		102	2	4	144	4	1	4	F	F		
INTREPID	méthoxyfénozide (18)	Foliaire	0,5 L/ha	C, I	NS	12 h	7 j					S											S		S		17	2	3	92	1	1	1	É	É		
NOLO BAIT (BIO)	<i>Nosema locustae</i> (NC)	Au sol Postrécolte	1,12 kg/ha	ND		0 j	S. O.																				5	3	1	1					ND	ND	
RIMON 10 EC	novaluron (15)	Foliaire	1,35 à 2 L/ha	ND		12 h	8 j															S	S				6	1	1	49	4	1	1	F	F		
ISOMATE DWB (BIO)	Phéromones de la sésie du cornouiller (S. O.)	Foliaire	250 à 500 diffuseurs/ha	ND		4 h	S. O.																				ND			1				ND	ND		
FULFILL 50WG	pymétrozine (9B)	Foliaire	193 g/ha	I	S	12 h	85 j												S								61	4	5	1	1	1	1	F	F		
PYGANIC CROP PROTECTION EC 1,4 II (BIO)	pyréthrines (3A)	Foliaire	2,32 à 4,65 L/ha	C, I	NS	12 h	S. O.										S		S								92	2	4	121	3	1	4	F	F		
OPAL (BIO)			14 à 38 L/ha															S	S																		
NEUDOSAN			14 à 38 L/ha															S	S																		
KOPA (BIO)	sel de potassium d'acide gras (NC)	Foliaire	14 à 38 L/ha	ND		4 h	0 j											S	S								5	1	1	100	3	3	3	F	F		
GENERAL HYDROPONICS EXILE			14 à 38 L/ha															S	S																		
SAFER'S (BIO)			2 L/100 L d'eau																S																		
DELEGATE	spinétorame (5)	Foliaire	100 à 200 g/ha	C, I	NS	12 h	3 j				S																S	9	3	1	100	1	1	4	F	F	
SUCCESS			145 à 182 ml/ha									S															S	6			73						
ENTRUST 80 W (BIO)	spinosad (5)	Foliaire	80 à 109 g/ha	C, I	NS	12 h	3 j					S															S	3	1	1	73	1	1	4	M	F	
ENTRUST (BIO)			267 à 364 ml/ha									S															S	6			73						
SCORPIO PCO APPÂT LIQUIDE (32759)	spinosad (5)	Au sol	2,667 à 6 ml/m²	C, I	NS	ND													S								4	1	1	72	1	1	4	M	F		

Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur l'ennemi	Comportement sur la plante	Délai de sécurité (réentrée)	Délai attente avant récolte	Drosophile à ailes tachetées	Mouche du bleuet	Altise à tête rouge (<i>Systema frontalis</i>)	Altise de l'airelle (<i>Altica sylvia</i>)	Arpenteuse du bleuet	Cécidomyie des atocas	Charançon de la prune	Chenille à houppes blanches	Cicadelles	Cochenilles (<i>Parthenolecanium</i> spp.)	Enrouleuse trilignée	Pucerons (<i>Ericaphis</i>)	Formicidés	Lécanies	Noctuelle des cerises	Petit carpocapse de la pomme	Pyrale des atocas	Scarabée du rosier	Scarabée japonais	Tordeuse à bandes obliques	IRS	Toxicité aiguë	Effets à long terme	IRE	Organismes aquatiques	Oiseaux	Abelles	Persistence	Mobilité
ENVIDOR 240 SC	spirodiclofène (23)	Foliaire	1,3 L/ha	C	NS	12 h	7 j												S								904	4	5	16	3	1	1	F	F	
MOVENTO 240 SC	spirotétramate (23)	Foliaire	220 à 365 ml/ha 365 à 585 ml/ha	I	S	12 h	7 j										R		S								153	4	4	1	1	1	1	F	F	
CLOSER	sulfoxaflor (4C)	Foliaire	100 à 400 ml/ha	ND		12 h	24 h									R		S									59	2	4	20	1	1	3	F	F	
CONFIRM 240 F	tébufénozide (18)	Foliaire	1,2 L/ha	I	NS	12 h	14 j															S	S				10	2	1	55	3	1	1	M	É	
CONFIRM 240 F	tébufénozide (18)	Foliaire	1 L/ha	I	NS	12 h	14 j					S													S		10	2	1	54	3	1	1	M	É	

Légende :

Produits commerciaux :

BIO : Pourrait être utilisé en culture biologique. Vérifier auprès de l'organisme de certification.

 : Obtention d'une justification et d'une prescription agronomiques pour l'achat et l'utilisation de cette matière active. Consulter le www.environnement.gouv.qc.ca afin d'identifier si l'usage désiré nécessite ces documents.

Comportement sur l'ennemi :

C : Contact

I : Ingestion

V : Vapeur

ND : Non disponible

Comportement sur la plante :

S : Systémique

NS : Non systémique

ND : Non disponible

Efficacité des produits :

S : Suppression (contrôle)

R : Répression (contrôle partiel)

A : Atténuation

Risques :

IRS : Indice de risque pour la santé

IRE : Indice de risque pour l'environnement

5 : Extrêmement élevé

4 : Élevé

3 : Modéré

2 : Léger

1 : Faible

Persistence dans l'environnement ou mobilité dans le sol :

É : Élevée

M : Modérée

F : Faible

Conseils d'utilisation des traitements fongicides homologués dans le bleuet en corymbe en 2022


Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Période d'intervention	Conditions de succès	Mises en garde
CORMORAN	acétamipride/novaluron (4A/15)	Foliaire	Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du ravageur visé. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 10 à 14 jours.	Le feuillage de la culture peut être endommagé si le traitement est appliqué sur une culture stressée par la sécheresse ou lorsque la température est élevée. Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison. Ce produit est toxique pour certains insectes et acariens bénéfiques. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture.
DANITOL	fenpropathrine (3A)	Foliaire	Commencer les applications dès l'apparition des premiers signes d'activité des insectes. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 14 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre la drosophile à ailes tachetées, le jet de pulvérisation peut être dirigé vers le sol pour atteindre les insectes présents sur les fruits tombés au sol.	Ce produit est toxique pour certains insectes et acariens bénéfiques et pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit ou d'insecticide de groupe 3A (pyréthroïdes synthétiques) dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 17 jours pour les activités d'irrigation manuelle et de 7 jours pour les activités de dépistage, de taille à la main et de désherbage manuel. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 24 heures. Les délais avant récolte varient selon le mode de récolte de la culture, soit 15 jours pour une récolte manuelle ou assistée mécaniquement et 3 jours pour une récolte mécanique. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante.
IMIDAN WP	phosmet (1B)	Foliaire	Appliquer dans 1 000 litres d'eau par hectare. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre l'arpeuse du bleuet, appliquer entre la mi-avril et la mi-juin à l'apparition des premiers dommages. Pour lutter contre la drosophile à ailes tachetées la mouche du bleuet et le scarabée japonais, appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Faire une seule application par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 20 jours pour les activités d'irrigation manuelle en contact avec le feuillage de la culture et de 6 jours pour les activités de dépistage, les activités manuelles de taille, de conduite, de paillage, de sarclage, de contrôle du gel et de contrôle des oiseaux. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures. Les délais avant récolte varient selon le mode de récolte de la culture, soit 15 jours pour une récolte mécanique et 17 jours pour une récolte manuelle.
EXIREL	cyantranilprole (28)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître le pH adéquat de la bouillie. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre le charançon de la prune, la drosophile à ailes tachetées, la mouche du bleuet et le scarabée japonais, appliquer entre 1 000 et 1 500 ml de ce produit par hectare. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 5 jours. Pour lutter contre la mouche du bleuet, débiter les applications lorsque les populations sont faibles. Si les populations sont élevées, appliquer un insecticide homologué ayant un mode d'action différent pour réduire les populations avant d'appliquer l'insecticide EXIREL. Pour lutter contre Ericaphis groupe scammelli, appliquer entre 750 et 1 500 ml de ce produit par hectare. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours. Pour lutter contre la cécidomyie des atocas, appliquer entre 750 et 1 000 ml de ce produit par hectare. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours. Pour lutter contre la Otiorhynque à pattes couleur de poix, appliquer entre 1 000 et 1 500 ml de ce produit par hectare. Appliquer lorsque les premiers dommages aux bourgeons apparaissent. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 5 jours. Pour lutter contre le Charançon noir de la vigne, appliquer entre 1 000 et 1 500 ml de ce produit par hectare. Appliquer lorsque la majorité des adultes a émergé, mais avant la ponte. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 5 jours.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 4,5 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions concernant l'application d'autres pesticides précédant ou suivant une application de produit à base de cyantranilprole. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante.
CYCLANILPROLE 50SL	cyclanilprole (28)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans 200 à 1 400 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 5 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Consulter l'étiquette pour connaître la période d'application recommandée selon l'ennemi visé.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives par 30 jours ou par génération d'une même espèce de ravageurs sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Pour la génération suivante des ravageurs ciblés, appliquer un insecticide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer ce produit dans un même champ 2 années consécutives.
HARVANTA 50SL				


Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Période d'intervention	Conditions de succès	Mises en garde
MAKO RIPCORDER 400 EC UP-CYDE 2,5 EC SHIP 250 EC	cyperméthrine (3A)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes et acariens bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Appliquer en soirée pour éviter de nuire aux pollinisateurs. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ce traitement peut être appliqué sur diverses cultures. Pour une utilisation sur le bleuet, ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit. Pour une utilisation sur la canneberge, la fraise ou la framboise, ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit. Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour nourrir le bétail (fanés ou résidus de cultures). Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
CYGON 480 LAGON 480 E	diméthoate (1B)	Postrécolte	Appliquer dans un maximum de 1 000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 15 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou dans les 5 jours précédant la floraison. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas faire plus de 2 applications par saison. Le délai de réentrée au champ est de 12 jours pour les activités de récoltes manuelles. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures. Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou dans les 5 jours précédant la floraison. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 9 jours pour les activités de récoltes manuelles. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures.
MALATHION 85 E	malathion (1B)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans un maximum de 1 000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 4 à 7 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Le délai de réentrée au champ est de 24 heures pour les activités d'irrigation manuelle. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture.
DELEGATE	spinétorame (5)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 12 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications consécutives d'un insecticide de groupe 5 sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent.
ENTRUST (BIO) SUCCESS	spinosad (5)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 5 jours.	Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ce produit est nocif pour les acariens parasitoïdes et prédateurs, et légèrement nocif pour les prédateurs vivant dans le feuillage. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut national de santé publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 12 heures est plus protecteur.
SCORPIO APPÂT (BIO)	spinosad (5)	Au sol	Appliquer le traitement à la base des plants. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du ravageur visé et du degré d'infestation. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 28 jours. Répéter le traitement après une pluie ou une irrigation.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture.
ACETA 70 WP	acétamipride (4A)	Foliaire	Ne pas appliquer pendant la floraison. Consulter l'étiquette pour connaître la période d'application recommandée selon l'ennemi visé. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du ravageur visé. Appliquer dans un minimum de 187 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 12 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre la mouche du bleuet, appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère ou lorsque la culture est très dense.	Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture.
ASSAIL 70 WP	acétamipride (4A)	Foliaire	Ne pas appliquer pendant la floraison. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère ou lorsque la culture est très dense. Appliquer dans un minimum de 187 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 12 jours.	

Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Période d'intervention	Conditions de succès	Mises en garde
SEVIN XLR	carbaryl (1A)	Foliaire	Appliquer 3 semaines avant la récolte. Si nécessaire, répéter le traitement 10 jours plus tard. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer 1 200 à 1 500 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage.	Le feuillage de la culture peut être endommagé si le traitement est appliqué lorsque les feuilles sont mouillées ou lorsque l'humidité est excessive. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Avant d'appliquer le traitement, il est recommandé d'informer les apiculteurs possédant des ruches situées dans les champs adjacents aux champs qui seront traités de déplacer leurs ruches à l'extérieur de cette zone. Attendre 7 jours avant de réintroduire les ruches dans les champs traités et les champs adjacents. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 9 jours pour les activités manuelles comportant un important contact foliaire (récolte manuelle, pincement, taille, conduite). Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 5 jours. Consulter l'étiquette pour connaître le délai de consommation du fourrage par le bétail.
CYGON 480				Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou dans les 5 jours précédant la floraison. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer lorsque la température est supérieure à 25 °C. Ne pas faire plus de 2 applications par saison.
LAGON 480 E	diméthoate (1B)	Foliaire	Appliquer en été une semaine après le mûrissement des premiers fruits. Appliquer dans un maximum de 1 000 litres d'eau à l'hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 10 à 12 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou dans les 5 jours précédant la floraison. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer lorsque la température est supérieure à 25 °C. Ne pas faire plus de 2 applications par saison. Le délai de réentrée au champ est de 9 jours pour les activités de récoltes manuelles. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures.
CYGON 480 EC				Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou dans les 5 jours précédant la floraison. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 12 jours pour les activités de récoltes manuelles. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures.
SIVANTO PRIME BYI 02960 200SL	flupyradifurone (4D)	Foliaire	Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du ravageur visé. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Un intervalle de 1 heure sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles lors d'une exposition par voie orale et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ne pas excéder 2 000 ml de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation. Ne pas appliquer de flupyradifurone dans un même champ 2 années consécutives.
ADMIRE 240	imidaclopride (4A)	Foliaire	Appliquer uniquement après la floraison de la culture. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans un maximum de 1 000 litres d'eau par hectare de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque l'infestation est sévère. Un intervalle de 48 heures sans pluie est recommandé suivant le traitement.	Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent ou lorsque des ruches sont au champ. Ne pas faire plus de 2 applications foliaires par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison une application foliaire d'ADMIRE 240 dans un champ traité précédemment avec un insecticide du groupe 4 au sol. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante. Ne pas appliquer de produits à base d'imidaclopride dans un même champ 2 années consécutives.
MALATHION 85 E	malathion (1B)	Foliaire	Appliquer dans 1 000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre la mouche du bleuet, appliquer sur les adultes.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 48 heures pour les activités de récolte manuelle et de 24 heures pour les activités d'irrigation manuelle. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures.
IMIDAN 50 WP INSTAPAK	phosmet (1B)	Foliaire	Appliquer dans 1 000 litres d'eau par hectare. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre la mouche du bleuet, appliquer entre le 15 et le 30 juillet. Pour lutter contre le scarabée japonais, appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Ce traitement permet la suppression du scarabée japonais au stade adulte.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Faire une seule application par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 20 jours pour les activités d'irrigation manuelle en contact avec le feuillage de la culture et de 6 jours pour les activités de dépistage, les activités manuelles de taille, de conduite, de palissage, de sarclage, de contrôle du gel et de contrôle des oiseaux. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures. Les délais avant récolte varient selon le mode de récolte de la culture, soit 15 jours pour une récolte mécanique et 17 jours pour une récolte manuelle.

Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Période d'intervention	Conditions de succès	Mises en garde
GF-120 APPAT POUR MOUCHES À FRUITS (BIO)	spinosad (5)	Foliaire	Débuter les applications lorsque les pièges indiquent la présence de la mouche ou 2 à 3 semaines avant le début du mûrissement des fruits. Si nécessaire, répéter le traitement après un intervalle de 7 jours.	Ne pas faire plus de 5 applications par saison. Ce produit résiste au lessivage, mais perdra de son efficacité s'il est exposé à la pluie et à une irrigation par aspersion. Ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut national de santé publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 12 heures est plus protecteur.
MOVENTO 240 SC	spirotétramate (23)	Foliaire	Appliquer uniquement après la floraison de la culture. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère, lorsque la culture est dense, lorsque le développement des ravageurs est lent ou lors de période critique pour l'action systémique du produit. Appliquer dans 200 à 3 000 litres d'eau par hectare. L'ajout d'un adjuvant est nécessaire, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre la cécidomyie des atocas, le traitement doit viser les oeufs en éclosion.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas excéder 1,833 litre de ce produit par hectare par saison dans cette culture.
ENTRUST (BIO) SUCCESS	spinosad (5)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs adultes le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer préférentiellement dans 300 à 500 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours.	Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ce produit est nocif pour les acariens parasitoïdes et prédateurs, et légèrement nocif pour les prédateurs vivant dans le feuillage. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut national de santé publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 12 heures est plus protecteur.
ACETA 70 WP	acétamipride (4A)	Foliaire	Ne pas appliquer pendant la floraison. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans un minimum de 187 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 12 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 48 heures pour les activités manuelles de taille et d'éclaircissage. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures.
ASSAIL 70 WP	acétamipride (4A)	Foliaire	Ne pas appliquer pendant la floraison. Consulter l'étiquette pour connaître la période d'application recommandée selon l'ennemi visé. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du ravageur visé. Appliquer dans un minimum de 187 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 12 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture.
ASSAIL 70 WP	acétamipride (4A)	Foliaire	Ne pas appliquer pendant la floraison. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans un minimum de 187 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 12 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 48 heures pour les activités manuelles de taille et d'éclaircissage. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures.
ASSAIL 70 WP	acétamipride (4A)	Foliaire	Ne pas appliquer pendant la floraison. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans un minimum de 187 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 12 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 48 heures pour les activités manuelles de taille et d'éclaircissage. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures.
CORMORAN	acétamipride/novaluron (4A/15)	Foliaire	Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 10 à 14 jours.	Le feuillage de la culture peut être endommagé si le traitement est appliqué sur une culture stressée par la sécheresse ou lorsque la température est élevée. Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison. Ce produit est toxique pour certains insectes et acariens bénéfiques. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture.

Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Période d'intervention	Conditions de succès	Mises en garde
FORAY 48BA			Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer une première fois lorsque le deuxième stade larvaire est à son point culminant. Consulter l'étiquette pour connaître l'intervalle de jours requis entre chaque application. Appliquer dans un minimum de 300 litres d'eau par hectare. Un intervalle de 24 à 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement.	Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture.
DIPEL 2X DF (BIO)	B.t. (souche ABTS-351) (11A)	Foliaire	Appliquer à l'éclosion des oeufs à partir de la chute des pétales jusqu'au stade du fruit vert. Appliquer dans un minimum de 300 litres d'eau à l'hectare. Si nécessaire, répéter le traitement après un intervalle de 3 à 14 jours.	Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
DIPEL 2X DF (BIO)			Le traitement doit viser les premiers stades larvaires et être appliqué avant l'apparition de dommages sur les cultures. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 3 à 14 jours. Appliquer dans un minimum de 600 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage.	Aucune mise en garde particulière.
BIOPROTEC CAF (BIO)				
BIOPROTEC 3P (BIO)	B.t. (souche EVB113-19) (11A)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer une première fois lorsque le deuxième stade larvaire est à son point culminant. Consulter l'étiquette pour connaître l'intervalle de jours requis entre chaque application. Appliquer dans un minimum de 300 litres d'eau par hectare. Un intervalle de 24 à 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement.	Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture.
BIOPROTEC PLUS (BIO)				
BIOPROTEC PLUS (BIO)	B.t. (souche EVB113-19) (11A)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du niveau d'infestation et de la densité du couvert végétal. Consulter l'étiquette pour connaître la dose d'eau minimale à appliquer et l'intervalle de jours requis entre chaque application. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre la noctuelle des cerises et la pyrale des atocas, appliquer à partir de la chute des pétales jusqu'au stade du fruit vert. Un intervalle de 24 à 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Pour lutter contre les tordeuses ou l'enrouleuse trilineée, le traitement doit viser les œufs en éclosion ou les premiers stades larvaires. Appliquer dès les premiers signes d'infestation lorsque les larves sont petites.	Consulter l'étiquette pour connaître le nombre maximal d'applications par saison.
BIOPROTEC CAF (BIO)				
BIOPROTEC 3P (BIO)	B.t. (souche EVB113-19) (11A)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les œufs en éclosion ou les premiers stades larvaires. Appliquer dès les premiers signes d'infestation lorsque les larves sont petites. Consulter l'étiquette pour connaître la dose d'eau minimale à appliquer. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître l'intervalle de jours requis entre chaque application.	Aucune mise en garde particulière.
ALTACOR	chlorantraniliprole (28)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle minimal de 7 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Deux applications peuvent être nécessaires pour lutter contre la noctuelle des cerises et la pyrale des atocas.	Ne pas faire plus de 3 applications par saison. Ne pas excéder 645 g de ce produit par hectare par saison. Ne pas faire plus de 2 applications successives par génération d'une même espèce de ravageurs sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent.

Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Période d'intervention	Conditions de succès	Mises en garde
EXIREL	cyantranilprole (28)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les œufs en éclosion, les premiers stades larvaires ou les nymphes. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître le pH adéquat de la bouillie. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre la cécidomyie des atocas, appliquer entre 750 et 1 000 ml de ce produit par hectare. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 5 jours. Pour lutter contre les altises, si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 5 jours. Pour lutter contre l'enrouleuse trilignée, le pique-bouton du pommier, la pyrale des atocas et les tordeuses, si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 4,5 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions concernant l'application d'autres pesticides précédant ou suivant une application de produit à base de cyantranilprole. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante.
CONCEPT	 deltaméthrine/imidaclopride (3A/4A)	Foliaire	Appliquer le traitement après la floraison sur les cultures nécessitant une régénération après la récolte. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 5 jours. Appliquer dans un minimum de 100 à 200 litres d'eau par hectare.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 3 applications par saison. Ne pas appliquer sur une culture qui a été traitée avec un insecticide du groupe 4 en traitement de semences ou en traitement au sol. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante.
VEGOL HUILE DE CULTURE (BIO)	huile de canola (NC)	Foliaire	Commencer les applications dès l'apparition des insectes ravageurs. Ce traitement peut être appliqué durant la période de dormance ainsi qu'en été. Diluer 1 litre de produit dans 50 litres d'eau (solution à 2 %). Appliquer de 700 à 1 900 litres de solution par hectare en s'assurant de couvrir uniformément les 2 côtés du feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Des dommages de phytotoxicité peuvent apparaître lors d'applications répétées sur les fraisiers. Utiliser avec prudence lorsque la culture est en floraison. Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture en période de dormance. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture en dehors de la période de dormance. Ne pas appliquer le traitement dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent l'application de soufre. Ne pas appliquer le traitement association ou suivant une application de captane, folpet ou de cuivre.
DOKTOR DOOM FORMULE 420		Foliaire		
GENERAL HYDROPONICS SUFFOCOAT				
VEGOL HUILE DE CULTURE (BIO)	huile de canola (NC)		Commencer les applications dès l'apparition des insectes ravageurs. Ce traitement peut être appliqué durant la période de dormance ainsi qu'en été. Diluer 1 litre de produit dans 50 litres d'eau (solution à 2 %). Appliquer de 700 à 1 900 litres de solution par hectare en s'assurant de couvrir uniformément les 2 côtés du feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Des dommages de phytotoxicité peuvent apparaître lors d'applications répétées sur les fraisiers. Utiliser avec prudence lorsque la culture est en floraison. Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture en période de dormance. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture en dehors de la période de dormance. Ne pas appliquer le traitement dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent l'application de soufre. Ne pas appliquer le traitement association ou suivant une application de captane, folpet ou de cuivre.
DOKTOR DOOM FORMULE 420		Dormance		
GENERAL HYDROPONICS SUFFOCOAT				
HUILE 70 SUPÉRIEURE (BIO)				
PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E (BIO)	huile minérale (NC)	Dormance	Appliquer au stade dormant à la fin de l'hiver. Utiliser 20 litres de produit pour 1 000 litres d'eau. Appliquer 1 000 litres de solution à l'hectare pour les petits buissons. Appliquer 1 500 litres de solution à l'hectare pour les grands buissons. Ne pas appliquer juste avant ou pendant une gelée.	Faire une seule application par année. Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions concernant l'application d'autres pesticides précédant ou suivant une application d'huile minérale.
BARTLETT HUILE SUPERIOR 70 (BIO)				
DOUBLE DOWN (BIO)				
HUILE DE PULVÉRISATION 13E (BIO)	huile minérale (NC)	Foliaire	Ce traitement permet la répression des tétranyques et dissuade les pucerons de se nourrir de la culture. Commencer les applications dès l'apparition des ravageurs. Appliquer dans 1 000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque l'infestation est sévère. Ce traitement permet aussi de lutter contre le blanc.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas faire plus de 8 applications par saison de ce produit dans cette culture. Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions concernant l'application d'autres pesticides précédant ou suivant une application d'huile minérale.
DOUBLE DOWN (BIO)				

Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Période d'intervention	Conditions de succès	Mises en garde
SUFFOIL-X (BIO)	huile minérale (NC)	Foliaire	Commencer les applications dès l'apparition des ravageurs. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque l'infestation est sévère. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Ce traitement permet la répression des tétranyques et dissuade les pucerons de se nourrir de la culture. Ce traitement permet aussi de lutter contre la maladie suivante : le blanc (<i>Podosphaera</i> spp.).	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer avant une gelée, avant une pluie ni sur des arbres soumis à un stress thermique ou hydrique. Ne pas appliquer de captane, karathane, oxythiquinox, folpet, carbaryl, diméthoate ou tout produit contenant du soufre conjointement ou dans la période qui précède ou qui suit l'application du traitement. Ne pas faire plus de 8 applications par saison de ce produit dans cette culture.
HUILE 70 SUPÉRIEURE + CHAUX SOUFRÉE (BIO)				
HUILE DE PULVÉRISATION 13E + CHAUX SOUFRÉE (BIO)	huile minérale + polysulfure de Ca (NC + M 02f/Inc.)	Dormance	Appliquer uniquement, à la fin de l'hiver, au stade dormant de la culture. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage, jusqu'au point de ruissellement.	Faire une seule application par saison. Ne pas traiter juste avant ou pendant une gelée. Ne pas traiter moins de 30 jours avant ou après avoir traité avec du soufre.
HUILE SUPERIOR 70 + CHAUX SOUFRÉE (BIO)				
ADMIRE 240 	imidaclopride (4A)	Foliaire	Appliquer uniquement après la floraison de la culture. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du ravageur visé. Appliquer dans un maximum de 1 000 litres d'eau par hectare d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Un intervalle de 48 heures sans pluie est recommandé suivant le traitement. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les pucerons, appliquer avant l'apparition de pucerons ailés et lorsque les pucerons risquent d'être vecteur du virus de la brunissure nécrotique du bleuet.	Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent ou lorsque des ruches sont au champ. Ne pas faire plus de 2 applications foliaires par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison une application foliaire d'ADMIRE 240 dans un champ traité précédemment avec un insecticide du groupe 4 au sol. Ne pas appliquer de produits à base d'imidaclopride dans un même champ 2 années consécutives.
MALATHION 85 E	malathion (1B)	Foliaire	Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle minimal de 4 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre la pyrale des atocas, appliquer à l'éclosion des oeufs dans 2 500 litres d'eau par hectare. Pour lutter contre les cicadelles, les pucerons, le scarabée du rosier, les tétranyques, les thrips et les torricidés, appliquer dans 1 000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 48 heures pour les activités de récolte manuelle et de 24 heures pour les activités d'irrigation manuelle. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures.
INTREPID	méthoxyfénoside (18)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans un minimum de 1 000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage et les fruits. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les arpeuteuses, si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Pour lutter contre la génération hivernante de la tordeuse à bandes obliques, appliquer dès que les larves débutent leur période d'alimentation active. Pour lutter contre la génération estivale de la tordeuse à bandes obliques, le traitement doit viser les œufs en éclosion. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Pour lutter contre la pyrale des atocas, le traitement doit viser les œufs en éclosion. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours.	Ne pas excéder 2 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante. Ne pas appliquer de produits à base de méthoxyfénoside dans un même champ 2 années consécutives.
NOLO BAIT (BIO)	<i>Nosema locustae</i> (NC)	Au sol	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser le 3 ^e stade nymphal (12 à 19 mm de longueur). Appliquer uniquement avant la floraison de la culture. Diriger le traitement vers le sol et les zones adjacentes à la culture. Si nécessaire, répéter le traitement.	Aucune mise en garde particulière.
		Postrécolte	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser le 3 ^e stade nymphal (12 à 19 mm de longueur). Diriger le traitement vers le sol et les zones adjacentes à la culture. Si nécessaire, répéter le traitement.	

Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Période d'intervention	Conditions de succès	Mises en garde
RIMON 10 EC	novaluron (15)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Commencer les applications lorsque la majorité des oeufs sont en éclosion jusqu'au 2 ^e stade larvaire. Appliquer la dose maximale et opter pour un volume d'eau de pulvérisation plus élevé lorsque la culture est très dense et que les larves sont grosses. Appliquer dans 374 à 1 122 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 10 à 14 jours.	Ce produit peut être toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison. Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas faire plus de 3 applications par saison dans cette culture.
ISOMATE DWB (BIO)	Phéromones de la sésie du cornouiller (S. O.)	Foliaire	Appliquer lorsque l'historique des données de dépistage le justifie. Appliquer avant l'émergence des insectes adultes, soit au printemps avant la fin du mois de mai. Installer 250 diffuseurs par hectare pour les zones de faible population et les zones où la confusion sexuelle de la sésie du cornouiller a été pratiquée depuis un certain nombre d'années. Installer 375 diffuseurs par hectare pour la 1 ^{re} année du traitement et pour les populations élevées. Installer 500 diffuseurs par hectare en bordure des champs. Installer les diffuseurs au sein de la canopée, à la hauteur de la poitrine, sur les branches latérales de l'arbre.	Consulter l'étiquette pour connaître les précautions à prendre lorsque des femelles déjà fécondées de la même espèce sont présentes à proximité du verger traité.
FULFILL 50WG	pymétozine (9B)	Foliaire	Appliquer le traitement dans les champs de bleuets en corymbe infestés par des pucerons vecteurs du virus de la brunissure nécrotique du bleuet. Appliquer également dans les champs adjacents qui risquent d'être infestés. Appliquer le traitement uniquement en préfloraison et/ou en postrécolte. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Si le traitement est appliqué en préfloraison, appliquer dans 500 litres d'eau par hectare. Si le traitement est appliqué en postrécolte, appliquer dans 1 000 litres d'eau par hectare. L'ajout d'un adjuvant est possible, consulter l'étiquette pour connaître la dose.	Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 2 applications par saison. Si 2 applications sont effectuées, appliquer la première en préfloraison et la seconde en postrécolte.
PYGANIC CROP PROTECTION EC 1,4 II (BIO)	pyréthrines (3A)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Appliquer en soirée ou tôt le matin pour éviter de nuire aux pollinisateurs. Ne pas faire plus de 8 applications par saison.
OPAL (BIO) NEUDOSAN KOPA (BIO) GENERAL HYDROPONICS EXILE	sel de potassium d'acide gras (NC)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la solution (8 litres de produits dans 400 litres d'eau) au taux de 700 à 1 900 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Éviter d'appliquer le traitement en plein soleil. Pulvériser tôt le matin, en soirée ou lorsque le temps est couvert.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer une application lors de la floraison de la culture ou avant d'effectuer plus de 3 applications successives du produit. Ne pas appliquer le traitement dans les 3 jours qui précèdent ou qui suivent l'application de soufre. Ce produit est incompatible avec les produits MANZATE et DITHANE.
SAFER'S (BIO)	sel de potassium d'acide gras (NC)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage.	Aucune mise en garde particulière.
DELEGATE	spinétorame (5)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre l'altise de l'airelle, le traitement doit viser les premiers stades larvaires. Appliquer la dose maximale. Pour lutter contre l'arpeuteuse noire, l'arpeuteuse tardive et la tordeuse à bandes obliques, débiter les applications à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère et/ou lorsque les larves sont grosses. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 6 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
SUCCESS ENTRUST 80 W (BIO) ENTRUST (BIO)	spinosad (5)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les oeufs à l'éclosion ou les premiers stades larvaires. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère ou lorsque les larves sont grosses. Appliquer dans 300 à 500 litres d'eau par hectare. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement.	Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ce produit est nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs, et légèrement nocif pour les prédateurs vivant dans le feuillage. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut national de santé publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 12 heures est plus protecteur.

Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Période d'intervention	Conditions de succès	Mises en garde
SCORPIO PCO APPÂT LIQUIDE (32759)	spinosad (5)	Au sol	Utiliser jusqu'à 10 ml d'appât liquide par station-appât. Disposer 4 stations-appât sur 15 m ² , espacées entres-elles de 1,5 à 3 m, lors d'infestations légères à modérées. Disposer 9 stations-appât sur 15 m ² , lors d'infestations sévères.	Aucune mise en garde particulière.
ENVIDOR 240 SC	spirodiclofène (23)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans 100 à 1 000 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage.	Ce produit est toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Faire une seule application par saison de ce produit dans cette culture.
MOVENTO 240 SC	spirotétramate (23)	Foliaire	Appliquer uniquement après la floraison de la culture. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère, lorsque la culture est dense, lorsque le développement des ravageurs est lent ou lors de période critique pour l'action systémique du produit. Appliquer dans 200 à 3 000 litres d'eau par hectare. L'ajout d'un adjuvant est nécessaire, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas excéder 1,833 litre de ce produit par hectare par saison dans cette culture.
CLOSER	sulfoxaflor (4C)	Foliaire	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du ravageur visé. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère ou pour allonger l'effet résiduel. Appliquer dans 200 à 1 000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas excéder 800 ml de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ce traitement peut être appliqué sur divers ravageurs. Pour une utilisation sur les pucerons, ne pas faire plus de 3 applications par saison. Pour une utilisation sur les cicadelles et les punaises, ne pas faire plus de 2 applications par saison.
CONFIRM 240 F	tébufénozide (18)	Foliaire	Appliquer au début de la ponte des oeufs. Appliquer dans un minimum de 300 litres d'eau par hectare. Effectuer un 2 ^e traitement lorsque la chute des pétales est complétée (environ 7 à 14 jours après le premier traitement). Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 10 à 14 jours.	Ne pas excéder 4,6 L de ce produit par hectare par saison dans cette culture.

Légende :

Produits commerciaux :

BIO : Pourrait être utilisé en culture biologique. Vérifier auprès de l'organisme de certification.

 : Obtention d'une justification et d'une prescription agronomiques pour l'achat et l'utilisation de cette matière active. Consulter le www.environnement.gouv.qc.ca afin d'identifier si l'usage désiré nécessite ces documents.